



## Possibilité d'utiliser son dif dans une couveuse d'entreprises

Par **Rali**, le **15/04/2010** à **10:12**

Bonjour,

Je suis stagiaire dans une couveuse d'entreprises et ma mission est de faire un suivi des question et des réponses relatives au contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Il y a une question dont je n'ai pas pu trouver la réponse malgré les heures que j'ai passées à chercher sur le net.

Est-il possible d'utiliser son DIF lorsqu'on entre en couveuse d'entreprises (pour faire des formations à des logiciels spécifiques à l'activité, en anglais...)

Merci.